



Projet éducatif de territoire



ANNÉES SCOLAIRES

2022-2023 / 2023-2024 / 2024-2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
ÉTAT DES LIEUX	6
BILAN PRÉCEDENT P.E.D.T	9
RESULTATS OBTENUS	10
ORIENTATIONS EDUCATIVES PRIORITAIRES	11
FAVORISER ET VALORISER LA PAROLE DES ENFANTS	14
PLAN MERCREDI	17
PARCOURS ÉDUCATIFS	19
EFFETS ATTENDUS	25
STRUCTURE DE PILOTAGE	26
SIGNATAIRES DU PROJET	27
ANNEXES	28

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE SAINT CERGUES

Ce projet global initié à Saint-Cergues en 2016 et reconduit en 2019, mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'Éducation, avait pour objectif l'amélioration de la cohérence des actions éducatives mises en place pour les enfants et les jeunes. En 2018, cette dynamique éducative cohérente au service de l'enfance et de la jeunesse a été reconduite en poursuivant à l'échelle du territoire le développement du lien entre les différents acteurs autour d'objectifs communs et fédérateurs avec cependant une différence majeure, la fin de la mise en œuvre de temps d'activités périscolaires spécifiques et le retour à la semaine de 4 jours.

Après deux années plus particulièrement marquées par la crise sanitaire, pendant laquelle le système éducatif a été particulièrement ébranlé, les services scolaires et périscolaires du territoire ont été très largement mis à contribution et ont pu à leur échelle participer au maintien d'une permanence éducative et au développement de liens étroits entre services concernés pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Dès 2021, la commune de Saint Cergues a fait le choix de fusionner l'ensemble des services dévolus à la prise en charge des enfants : accueils de loisirs péri et extrascolaire, restaurant scolaire, ATSEM, personnel en charge de l'entretien des locaux au sein d'une seule et même entité : le pôle éducation. Cette nouvelle organisation a rapidement eu pour objectif de favoriser et valoriser une approche globale, partagée et cohérente entre l'ensemble des acteurs concernés, en renforçant les liens avec les acteurs éducatifs scolaires.

Trois objectifs principaux pour les prochaines années

Avec ce nouveau P.E.D.T, l'ambition est surtout de développer un projet partagé en mesure de s'adapter aux enjeux majeurs et au contexte propres à l'époque, aux incertitudes et turbulences qui en découlent. L'objectif est de développer une offre éducative en continu pour tous les jeunes de la commune de 3 à 18 ans. A travers l'ensemble des services proposés, nous souhaitons continuer à promouvoir l'égalité des jeunes face à la réussite éducative, l'autonomie, la pratique sportive, l'accès à la culture, la santé et le bien-être, la prise en compte et la responsabilisation des enfants et des jeunes en nous appuyant sur les parcours éducatifs de qualité organisés dans le respect des compétences de chacun.

Nous souhaitons au-delà mettre à contribution l'ensemble des acteurs et usagers, les associations partenaires, les acteurs éducatifs mis par des approches différentes mais complémentaires et les parents en maintenant leur implication dans l'élaboration des actions et des projets. A partir de leurs analyses, leurs idées, leurs expertises d'usage, en fonction de l'évaluation régulière de ce projet et dans les réajustements qui pourront lui être conférés au cours des trois prochaines années scolaires, ce document cadre garantira que l'ensemble des intervenants précités travailleront dans le même sens, celui de l'épanouissement et du bien-être des enfants.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Saint-Cergues couvre une surface de 12,55km². Le terrain communal s'étale vers l'Est sur le plateau de Saint-Cergues jusqu'à la forêt très dense des Voirons, où est situé le point le plus élevé du territoire (1481m). La commune appartient à la communauté d'agglomération d'Annemasse-Agglo (12 communes) depuis fin 2007. Cette échelle de présentation est pertinente en ce qu'elle permet d'appréhender les dynamiques territoriales partagées.

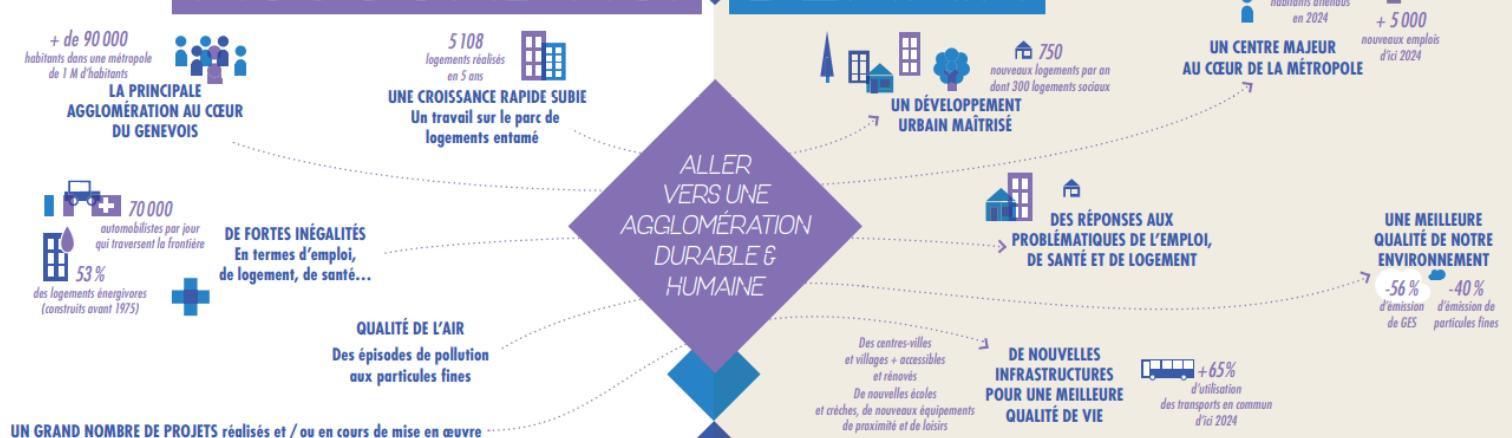
Territoire en mouvement, riche de son histoire et de ses atouts naturels, prospère en apparence mais également lieu de contrastes, l'agglomération annemassienne présente un visage original, influencé fortement par sa situation limitrophe d'une des régions les plus riches du monde

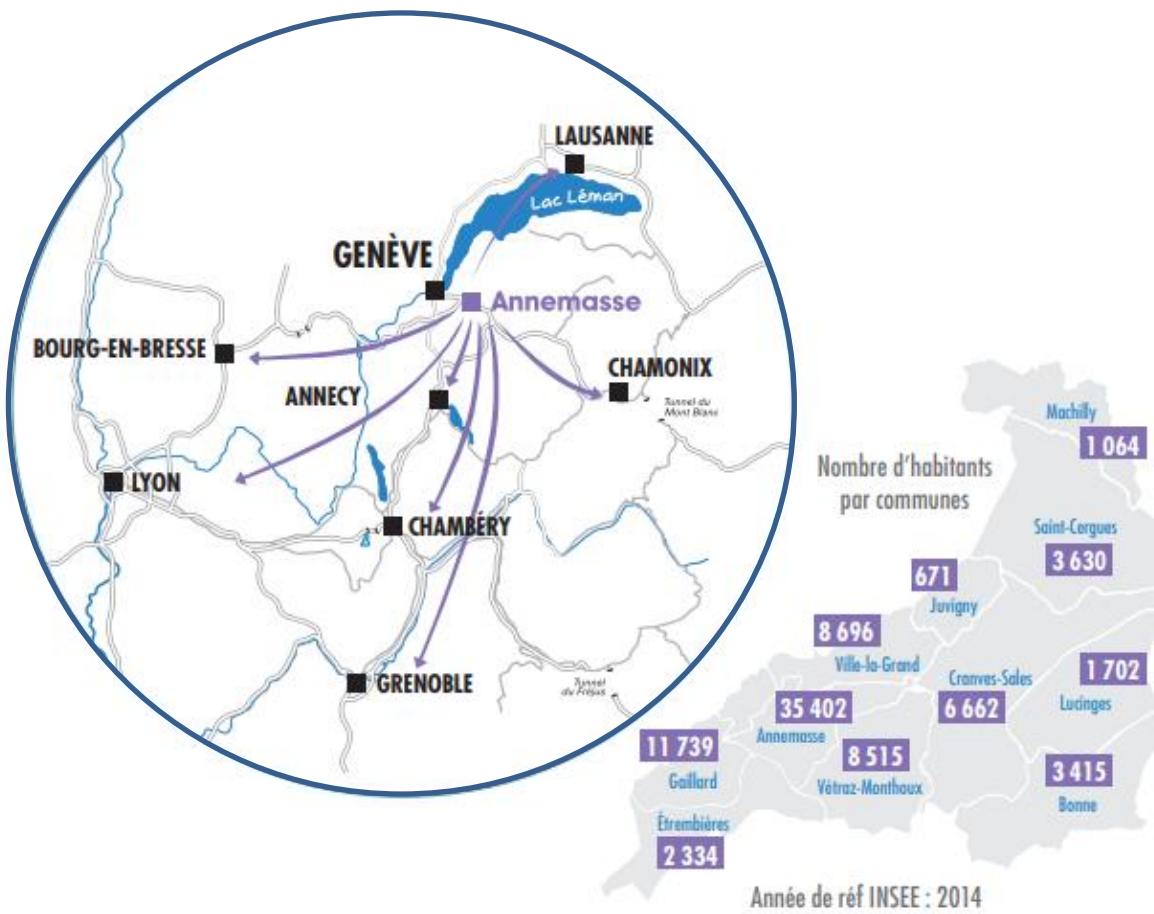
Sous l'influence évidente de Genève, l'agglomération annemassienne est un territoire périphérique qui connaît les avantages et inconvénients inhérents à une telle proximité. Jouant la carte de la complémentarité, en recherche permanente d'équilibre, l'agglomération a considérablement évolué ces dernières années et est devenu par la même un acteur majeur de cet espace transfrontalier, par son engagement au sein du pôle métropolitain du Genevois français et du Grand Genève.

Cette évolution est le résultat d'engagements politiques forts pour se servir de la dynamique qu'offre cette frontière et développer des infrastructures et répondre aux nombreux enjeux et défis d'un territoire en constante mutation :

- Une vitalité démographique exceptionnelle
- Un marché du logement en tension
- Une situation socio-économique contrastée
- Un environnement remarquable à protéger
- La mobilisation des acteurs publics pour développer une identité de territoire

LES ENJEUX DE L'AGGLOMERATION AUJOURD'HUI ET DEMAIN





Saint-Cergues compte 3624 habitants dont 20 % d'enfants et de jeunes âgés de 0 à 14 ans, population à laquelle s'adresse le présent projet. La tendance est à une augmentation progressive du nombre d'habitants et à une périurbanisation croissante du fait de l'attractivité du territoire et des dynamiques géographiques locales : Annemasse Agglo approche des 100 000 habitants, le Grand Genève, territoire transfrontalier dans lequel s'inclut la commune, presque 1 000 000 de personnes.



ETAT DES LIEUX

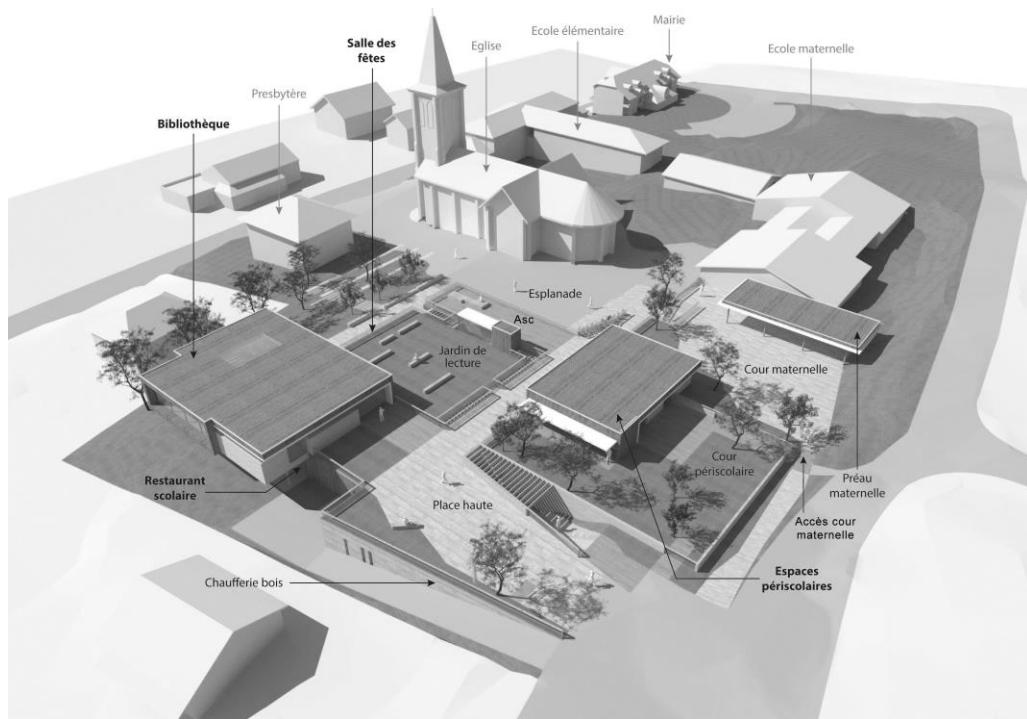
Situation de l'emploi

L'appartenance au Genevois Français influence fortement l'emploi et les revenus. Saint-Cergues compte 2 301 actifs dont environ 939 « frontaliers » travaillant en Suisse, soit près de 41% des actifs. La moyenne des revenus dans le Genevois est de 15% supérieure à celle de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette situation de l'emploi et les revenus qui en découlent offrent un contexte socio-économique favorable.

Ensemble	2 058	2 165	2 301
Actifs en %	73,9	78,6	77,7
Actifs ayant un emploi en %	69,2	73,0	70,2
Chômeurs en %	4,7	5,6	7,5
Inactifs en %	26,1	21,4	22,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,6	6,6	8,0
Retraités ou préretraités en %	7,0	5,2	4,9
Autres inactifs en %	10,4	9,7	9,5

Infrastructures municipales

L'ensemble des infrastructures dévolues à l'accueil et à la prise en charge des enfants se situent dans un périmètre restreint offrant une implantation centrée et cohérente



- Une école élémentaire
- Une école maternelle
- 1 bâtiment dévolu aux accueils péri élémentaire et extrascolaires d'une superficie de 295 m² qui est doté d'un jardin propre de 425 m²

- Une grande salle d'activité au sein de l'école maternelle pour les accueils de loisirs maternelles
- 2 salles communales dont un espace modulable de 386m²
- 1 salle multimédia
- 1 bibliothèque de 440m² et un espace extérieur de 334m² aménagé en jardin de lecture
- 1 restaurant scolaire de 310m²

Des projets à venir

Dans le champ éducatif, différents aménagements futurs ayant directement ou indirectement des incidences sur le présent dispositif sont à venir :

- La construction d'un collège
- La construction d'un nouveau stade de foot attenant
- La remise en état d'un bâtiment afin d'accueillir l'ensemble des activités développées par la MJC des Voirons
- Le développement des modes de déplacements doux facilitant notamment l'accès au collège

L'équipe éducative scolaire et périscolaire

- 7 enseignants (dont 1 directrice) maternelles accompagnés d'une équipe de 5 ATSEM
- 11 enseignants (dont 1 directeur) à l'école élémentaire complétés de 3 AESH
- 11 animateurs (dont deux directeurs) au sein des accueils péri et extrascolaires
- 5 agents en charge de la restauration
- 4 agents en charge de l'entretien des locaux et de l'accompagnement des enfants durant la pause méridienne
- Un directeur et une secrétaire du pôle éducation

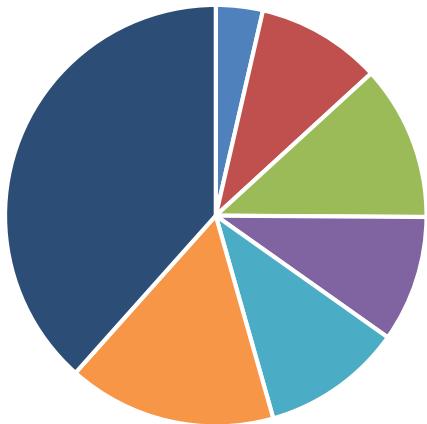
Présentation des usagers

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	896	100,0	996	100,0	1 045	100,0
Aucun enfant	408	45,5	460	46,2	450	43,1
1 enfant	232	25,9	208	20,9	250	23,9
2 enfants	200	22,3	268	26,9	280	26,8
3 enfants	52	5,8	48	4,8	50	4,8
4 enfants ou plus	4	0,4	12	1,2	15	1,4

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Garçons	Filles
2 à 5 ans	181	135	74,6	70,3	78,9
6 à 10 ans	264	257	97,3	96,2	98,5
11 à 14 ans	201	197	98,0	98,1	97,9
15 à 17 ans	147	139	94,6	93,4	95,8



	QF	% des familles
QF1	0 à 365 €	3,60%
QF2	366 à 730 €	9,60%
QF3	731 à 1100 €	11,90%
QF4	1101 à 1500 €	9,70%
QF5	2501 à 2000 €	10,80%
QF6	2001 à 3000 €	16%
QF7	3001 € et +	32,70%
QF 8	non renseigné	5,70%

Mode d'inscription aux activités péri et extrascolaires proposées :

Plusieurs modes d'inscriptions sont possibles en fonction des services concernés, des projets, des besoins exprimés ponctuellement par les familles et des places disponibles (inscription à l'année, au trimestre, à la semaine et à la journée).

La souplesse apportée par le règlement municipal (annexe 1) autour des services périscolaires, comprenant la possibilité d'inscrire ses enfants jusqu'à la veille 10h, complète cette modularité. L'acquisition d'un portail « espace famille » rend accessible la majeure partie des actes d'inscription et de désinscription, de règlement et d'édition en ligne des factures, conférant à l'ensemble une grande réactivité et une adaptabilité aux besoins des familles.

Activités proposées

La commune de Saint-Cergues organise un accueil périscolaire quotidien matin (7h30-8h20) et soir (16h15-18h30) ainsi qu'un service de restauration scolaire (11h30-13h45). L'accès à ces services est payant, tout comme les activités organisées pour les enfants et les jeunes les mercredis et durant les vacances scolaires. La participation aux activités est facturée selon une grille de tarifs intégrant des quotients de revenus

L'ensemble des activités sont régies par :

- Un règlement intérieur commun aux accueils organisés par le pôle éducation
- Un projet pédagogique qui garantit le bien-être et l'épanouissement de l'enfant en organisant des activités adaptées et sécurisantes dans une démarche de coéducation entre l'équipe et les parents. Le mode de vie en collectivité que nous proposons aux enfants doit leur permettre d'acquérir un comportement responsable, autonome et solidaire. Afin que tous passent des moments agréables, de détentes et de loisirs, et que les intervenants s'épanouissent dans leur travail, nous formalisons dans nos projets des objectifs concernant les enfants et l'équipe d'animation.

Les activités organisées en direction de la jeunesse (11-17 ans) en semaine fonctionnent sur le mode d'accueil libre et se répartissent entre des activités et projets programmés en lien direct avec les usagers accueillis

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, le samedi et quelques soirées ponctuellement.

Durée du PEDT : 3 années scolaires consécutives :

Année scolaire 2023-2024

Année scolaire 2024-2025

Année scolaire 2025-2026

BILAN DU PRÉCÉDENT PEDT

Des outils d'évaluation et d'auto évaluation pour l'ensemble des acteurs éducatifs

- Evaluation régulière des activités et projets proposés :
 - o Outils d'expression, de suggestion et de concertation auprès des enfants, mis en œuvre dans les différents espaces d'accueils. Cette participation directe est un moyen efficace d'évaluer le ressenti des enfants et de les impliquer afin de veiller à ce qu'ils soient acteurs de leurs loisirs
 - o Des réunions d'échanges et de construction régulière de projets pour l'ensemble de l'équipe en charge de l'accompagnement des enfants, afin de pouvoir procéder là également à l'évaluation des animations, projets et réfléchir ensemble et d'une manière concertée aux aménagements requis
 - o La distribution de questionnaires aux familles à l'issue de chaque vacances
- Evaluation du PEDT en lui-même avec les membres de la commission éducation lors du processus de renouvellement :
 - o La mise en œuvre des engagements contractuels et légaux
 - o La continuité éducative entre les projets des écoles et les activités hors temps scolaire (éléments d'autoévaluation transmis à la communauté éducative)
 - o La continuité entre le second et le premier degré des temps scolaires et non scolaires
 - o La continuité avec la famille lors de l'entrée à l'école et avec les structures de la Petite Enfance.
- Evaluation spécifiques
 - o Un questionnaire afin de préparer le renouvellement et cibler notamment les modifications pouvant être apporter via la valorisation de l'expertise d'usage des familles concernées (synthèse de celui-ci annexé au PEDT)
 - o Par l'intermédiaire du comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs pour étudier collectivement les retours de ceux quant à la mise en œuvre effective des projets et orientations éducatives fixées dans le précédent projet
 - o Par le biais des conseils d'écoles

Indicateurs retenus

Indicateurs quantitatifs : nombre d'inscrits, de participants, développement effectif des partenariats prévus et du nombre d'activités proposées, retours à partir des appréciations et commentaires des participants, un accueil de loisirs plébiscité qui fait le plein lors de chaque accueil de loisirs extrascolaire (illustrant avant tout l'existence d'un besoin important des familles) et qui voit le nombre d'enfants accueillis au quotidien croître très régulièrement, impliquant la recherche d'espaces d'accueils supplémentaires et le renforcement de l'équipe, pour répondre aux taux d'encadrement fixés

Indicateurs qualitatifs :

- Réussite des enfants, épanouissement.
- Implication des parents dans les activités et projets de l'école
- Des enquêtes qualitatives : entretiens (parents, enseignants, agents communaux, etc.), observations de terrain (lors des comités de pilotage et/ou de suivi du P.E.D.T, conseils d'école, activités périscolaires...)
- Questionnaires auprès des différents acteurs du P.E.D.T (parents, enfants, enseignants, agents communaux, etc.)
- Mesures de la qualité des activités proposées (adaptation des contenus, des méthodes, des locaux aux besoins de tous les enfants, qualification des intervenants et taux d'encadrement adaptés, progression pour accompagner le développement de l'enfant).

Eléments d'évaluation

Le constat principal est que le PEDT a permis de concilier les différents temps parfois divergents de l'enfance et de la jeunesse, compte tenu de la pluralité des acteurs et intervenants, pour définir et garantir un temps plus convergeant, tenant globalement compte de l'intérêt du public et de son épanouissement personnel mais que le nouveau projet doit formaliser les liens entre les acteurs éducatifs par l'intermédiaire de parcours et impulser une plus grande implication des parents dans les projets initiés.

LES RESULTATS OBTENUS

Parmi les objectifs définis dans le précédent PEDT, les différents partenaires sollicités ont souhaité plus particulièrement prendre en compte et améliorer les axes suivants :

- Favoriser une approche globale en lien avec la transition écologique qui doit devenir un axe majeur auquel l'ensemble des projets doivent se référer pour des activités durables et compatibles avec les enjeux et contraintes liées aux effets en question
- Proposer une organisation adaptée au rythme de l'enfant La journée des enfants passée dans le cadre scolaire et périscolaire comprend des temps différents. Il appartient à l'ensemble des acteurs de travailler d'une manière harmonieuse. La réalité du fonctionnement des services est cependant différente. Le temps périscolaire du matin est un moment de mise en route avant la matinée d'école. Lorsque les enfants sortent de l'école à 11h30 ou à 16h30, ils ont globalement besoin de se défouler ou de décompresser. Il est difficile d'organiser au niveau périscolaire un temps calme avant le retour à l'école. La pause méridienne s'adapte plutôt et dans la mesure du possible aux envies et besoins exprimés par les enfants
- Donner des repères sécurisants à l'enfant : Il s'agit surtout de développer un cadre sécurisant pour les enfants et de veiller à rendre l'ensemble des temps passés sur place, parfois longs, harmonieux, notamment via l'harmonisation des consignes et règles de vie concordantes, l'aménagement d'espaces d'activités adaptés aux besoins. Un point à reprendre avec l'ensemble des acteurs dès la rentrée de septembre 2022 autour des règles de vie, des règlements de fonctionnement des cours et des bâtiments, tout en tenant compte des réalités propres de chaque services (le périscolaire n'est pas le scolaire et inversement). S'assurer que chaque agent ou professeur réagisse de manière cohérente en cas de difficulté (enfant blessé, alerte incendie, prise en charge de certaines pathologies pouvant nécessiter une intervention en cas de problème, alerte intrusion...)
- Communiquer aux familles une information claire concernant l'organisation des services et les activités proposées : La communication avec les parents transite essentiellement via la transmission scolaire dématérialisée (éducartable pour les élémentaires, mails adressés par les professeurs directement aux parents en maternelle). Il convient d'utiliser ce canal unique quel que soit le type d'information (scolaire, périscolaire, APE, évènements communaux). Un travail peut être développé afin d'optimiser la transmission d'information entre services en cas d'absence, de départ impromptus afin de ne pas multiplier les interlocuteurs pour les parents et que chaque service dispose du même niveau d'information essentiel. Un tableau informatif pourrait être installé au niveau maternel et périscolaire La signalétique entre les structures communales pourrait être développée.
- Les structures périscolaires travaillent dans la mesure du possible autour de l'objectif que l'enfant soit acteur de ses loisirs et donc source de proposition et de développement d'activités et projets. Cela doit être conforté et développé en lien avec le scolaire pour permettre une continuité dans certains projets ou activités initiés (autour du livre, du jardin...)
- Mettre en place des espaces autonomes permettant à l'enfant de laisser libre cours à son imaginaire et ses choix : l'aménagement d'espaces adaptés n'est possible que si les services disposent de locaux en nombre suffisant pour se faire et la capacité à les moduler en fonction des accueils
- Développer le partenariat entre structures scolaires et périscolaires (liens inter-écoles et inter-cycles). Développer des liens formels (rencontres régulières programmées, échanges réguliers...) et informels (repas et moments conviviaux entre acteurs) Un projet global pour des services scolaires et périscolaires ouverts à tous et inclusifs. Fixer un calendrier et un cadre évolutif permettant régulièrement d'ajuster ou développer les actions qui doivent l'être.
- Présenter la démarche auprès de l'ensemble des associations et acteurs locaux qui pourraient participer directement et soutenir les projets scolaires et périscolaires.
- Remplacer certains objectifs ou changer le fonctionnement des services concernés afin de faciliter la continuité éducative : Le dernier conseil de l'école élémentaire a acté le changement d'horaires afin de mieux harmoniser arrivées et départ au sein du primaire. Les retours des questionnaires distribués aux parents d'élèves par le pôle éducation fin 2021 exprimaient le souhait de réduire l'écart existant aujourd'hui entre la fin de journée des + de 6 ans (16h) et des – de 6 ans (16h30).

ORIENTATIONS EDUCATIVES PRIORITAIRES

Les objectifs du Projet éducatif de territoire 2022-2024 s'articuleront autour de 3 axes :

1. Renforcer les liens entre les acteurs éducatifs
2. Développer, avec et pour les enfants, des projets sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires pour
 - Prendre en compte les rythmes et les besoins de tous
 - Bien vivre ensemble
 - Prendre soin de soi
 - Découvrir et expérimenter
3. œuvrer tous ensemble pour favoriser la transition écologique

Les enfants sont au cœur du projet. Le PEDT entend développer une démarche globale en favorisant leur participation, la valorisation de leurs idées et de leurs projets, la co-construction des actions en découlant.

REINFORCER LES LIENS ENTRE LES ACTEURS ET PARTENAIRES EDUCATIFS

Le PEDT vise à favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants. Il donne une place nouvelle aux celles-ci et à leurs représentants, notamment dans le comité de pilotage. Il est le cadre pour organiser les modalités d'information, de participation voire d'implication des familles en matière d'activités périscolaires. Des parents détenteurs de savoir-faire particuliers peuvent également être mobilisés pour intervenir pendant les activités périscolaires (exemples : artisans, agriculteurs, jardiniers, artistes, pompiers volontaires, etc.).

- Aller à la rencontre des familles, aller vers les publics les plus éloignés des structures ou des partenaires peu impliqués.
- Mobiliser en priorité les ressources locales (talents, matériaux, espaces, énergies humaines...).
- Rendre possible entre les intervenants éducatifs le partage des espaces, terrains, ressources.
- Mutualiser le plus possible les formations, outils, matériels et supports pédagogiques, réflexions, recherches...
- Conforter et organiser des projets communs annuel à l'échelle de la ville (fête de l'école, carnaval...)
- Organiser une rencontre de la communauté éducative en début d'année scolaire
- Créer un cadre et un climat propice à l'écoute et à la coopération.
 - Ajuster les modes d'animation et les supports aux différents niveaux de participation souhaités.
 - Construire une communauté éducative partageant une culture commune au service d'objectifs partagés
 - Construire un / des outils d'évaluation
- Renforcer et améliorer la capacité des adultes à œuvrer ensemble à une meilleure continuité éducative sur tous les temps de l'enfant.
- Rapprochement entre les enseignants et les animateurs afin d'apporter de la complémentarité aux actions et de la cohérence dans les règles de vie.
- Poursuivre la formation et accompagnement professionnel des agents
- Inclure les partenaires éducatifs de premier plan (tant du point de vue de la proximité que de l'action quotidienne en faveur du développement de la lecture publique que de la programmation et de l'animation culturelle)
 - Développer les projets partenariaux et l'ensemble des collaborations possibles avec la bibliothèque communale

- Mettre en place des projets ponctuels et réguliers avec les structures d'Annemasse Agglo voire du Grand Genève compétentes en la matière (MJC d'Annemasse pour le festival festi mômes, Château Rouge pour les actions hors les murs...)

DEVELOPPER, AVEC ET POUR LES ENFANTS, DES AMENAGEMENTS ET PROJETS SUR LES TEMPS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES POUR

- Prendre en compte les rythmes et les besoins de tous les enfants
 - Développer des outils pour favoriser l'expression et écouter les besoins de chacun
 - Boîtes à idées, murs d'expression. Organiser des retours réguliers et collectifs sur des préoccupations récurrentes
 - Développer un projet autour de l'outil radio
 - Associer les enfants aux différents stades des projets : réflexions, analyses, action, évaluation
 - Prendre en compte les besoins de l'enfant dans les aménagements des espaces de repos, de repas, de jeux
 - Mettre en place des fonctionnements respectant les différentes caractéristiques des publics (Accueils différenciés entre maternelles et élémentaires (périscolaire, restauration scolaire, centre de loisirs), présence des ATSEMS sur tous les temps de la journée maternelle, limitation de la durée d'accueil à 10h/jour, mise en place d'espace-temps calmes et de sieste à tous âges...)
- Bien vivre ensemble
 - Initier les enfants à l'exercice de la citoyenneté
 - Favoriser l'engagement de l'enfant dans la vie de la commune (Conseil Municipal Jeune, Association temporaires d'enfants citoyens, accompagnement de projet...)
 - Participer à des projets à l'échelle de la commune (Journées Citoyennes de l'Environnement...)
 - Valoriser le respect des droits et des devoirs (Règlement commun pour le périscolaire et l'école, écriture des règles par les enfants (chartes)...)
 - Construire un environnement paisible et respectueux
 - Apprendre aux enfants à gérer leurs émotions
 - Développer des savoir-être pour le « bon vivre ensemble », des savoir-être qui favorisent la bienveillance vis-à-vis de soi-même et des autres.
 - Donner plus souvent la parole aux enfants sur les différents temps de la journée.
 - Prendre le temps d'écouter, d'expliquer.
 - Lutter contre le harcèlement
 - Inclure tous les enfants
 - Garantir l'égalité entre les filles et les garçons
 - Développer les liens intergénérationnels et l'entraide entre les enfants
- Prendre soin de soi
 - Améliorer la santé des enfants
 - Promouvoir auprès des enfants et des familles une alimentation de qualité
 - Développer des actions de sensibilisation se rapportant à la place et l'usage des écrans
 - Espace numérique de la médiathèque, éducation aux médias et à l'information, prévention du cyberharcèlement, dispositif Promeneurs du net
 - Défi : 10 jours pour apprivoiser les écrans
- Découvrir et expérimenter
 - Le livre et la lecture pour donner à chacun le goût pour l'objet comme porte d'entrée à tous les projets possibles (développer la présence du livre au sein de toutes les structures d'accueils scolaires et périscolaires)
 - L'éducation culturelle et artistique (parcours d'éducation culturelle et artistique) avec les partenaires dédiées
 - Le jeu
 - Numérique et médias

- Relativiser / analyser les différentes informations à leur disposition via les médias, les réseaux sociaux, la « rumeur ».
- Familiariser les enfants avec les outils numériques et les contenus pédagogiques
- Utiliser l'outil informatique dans la construction des projets

ŒUVRER ENSEMBLE POUR FAVORISER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Développer d'une manière globale et cohérente une démarche :
 - Structurante : elle peut donner du sens, une direction commune à divers projets initiés dans une structure
 - Participative : elle permet à chacun de trouver sa place au sein d'un projet collectif, d'en être un acteur à part entière
 - Partenariale : la structure peut s'ouvrir sur son territoire
 - Évolutive et adaptable : chaque structure définit sa propre démarche, au regard de ses enjeux spécifiques, et l'inscrit dans la durée
- Développer une pratique écologique dans tous les temps de vie de l'enfant et permettre un apprentissage à la notion de développement durable :
 - Prendre soin de son espace de vie
 - Tisser le lien entre les enfants et la nature
 - Uniformiser et développer les actions de tri dans toutes les structures
 - Développer une approche sensible et concertée autour de la gestion des ressources, eau, papier avec des objectifs
 - Mettre en place des points de compostage et d'Ateliers compost...
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et œuvrer pour une éducation au goût cohérente et partagée
 - Valoriser le temps de restauration scolaire
 - Ouvrir les temps de restauration aux partenaires éducatifs
- Développer l'Education à l'environnement durable au sein des temps éducatifs scolaires et périscolaires
L'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) vise à faire comprendre la complexité du monde auquel nous appartenons, à éveiller l'esprit critique, à agir et vivre ensemble en privilégiant :
 - La pratique du terrain pour une confrontation directe à la réalité
 - Le travail de groupe pour créer plus de solidarité
 - La créativité et l'approche multidisciplinaire pour initier de nouveaux apprentissages
 - L'exercice du débat pour préparer les acteurs d'une démocratie vivante
 - La culture du partenariat : Mobiliser l'ensemble des acteurs autour du développement de la mobilité douce
- Développer une approche pédagogique et pratique des cycles naturels
 - Espace de biodiversité
 - Jardin
- Développer une réflexion autour du réemploi
 - Boîte d'échanges
 - Boîte à livres
- Découvrir les richesses naturelles de proximité :
 - Milieux aquatiques (Foron, lac de Machilly)
 - Moyenne montagne (Voirons)
 - Sites d'exception (prairie d'orchidées, ruchers communaux,
- Travailler avec tous les partenaires œuvrant autour de la thématique (ADEME, Annemasse Agglo, SIDEFAGE...) et particulièrement avec la bibliothèque (fonds de livre dédiés, grainothèque...)

FAVORISER ET VALORISER LA PAROLE DES ENFANTS

Dans une recommandation formulée par le conseil de l'Europe, la participation des enfants est définie de la manière suivante : « toutes les personnes de moins de 18 ans, individuellement ou en groupe, ont le droit, les moyens, la place et la possibilité d'exprimer librement leurs opinions, d'être entendues et de contribuer à la prise de décisions sur les affaires les concernant, qu'elles bénéficient si nécessaire d'un soutien à cette fin et que leurs opinions soient dûment prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité ».

Le PEDT permet la mise en place d'activités et de projets réputés participatifs favorisant l'implication des enfants pour construire des espaces favorables à l'échange et au « vivre ensemble ». Elles constituent un axe de travail prioritaire qui se combine avec les orientations précitées. Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité pour faire vivre et partager les pratiques démocratiques et la citoyenneté.

Cela fait également référence à la nécessité de créer des espaces d'expression permanents, d'aménager des espaces de vie et d'activité propices pour le bien-être, l'épanouissement des enfants, le vivre ensemble confrontés aux enjeux de la transition écologique. L'enjeu est de favoriser la coopération et la participation des jeunes, dépourvus de droit d'expression politique, à la vie de la cité.

Ces initiatives répondent ainsi à trois objectifs politiques et pédagogiques : créer un espace de dialogue entre pouvoir public et un segment particulier des habitants, les jeunes, participer à l'apprentissage de la citoyenneté et ouvrir l'espace politique communal notamment par l'intermédiaire du conseil municipal des jeunes.

L'organisation de ce conseil rappelle celle du conseil municipal (élus, président de séance, travail en commission). Plus largement, ces conseils municipaux visent à dépasser l'idée d'une « jeunesse » qu'il faudrait surveiller car dangereuse pour valoriser les ressources qu'elle possède, encourager et valoriser en un lieu son expression. Ces conseils d'enfants au sein de l'école, qui concernent les temps scolaires et périscolaires ont plusieurs objectifs pédagogiques (apprentissage des règles de vie en groupe, favoriser les capacités d'expression des enfants, améliorer le climat scolaire ou encore créer des relations entre les différents temps de l'enfant à l'école...)

Encourager et accompagner la participation des enfants permet de :

- Développer des initiatives s'inscrivant souvent dans la logique d'une pédagogie coopérative.
- Considérer les enfants comme des acteurs de la vie de l'école et des ressources essentielles pour développer des projets qui les concernent directement

SCHEMA D'ORGANISATION DES JOURNEES

Les accueils périscolaires (matin, soir et mercredi), la pause méridienne ainsi que les accueils extrascolaires (petites et grandes vacances) sont gérés par le pôle éducation de la mairie de Saint-Cergues. Les activités scolaires durant les temps fondamentaux ou complémentaires sont gérées par les équipes enseignantes de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

Inscriptions services périscolaires	<u>MATERNELLE</u>	<u>ÉLÉMENTAIRE</u>
	Secrétariat du pôle éducation – Mairie de Saint-Cergues	

Accueil du matin lieux Activités Acheminement / organisation transfert	7H30-8H20
	SMAJE (comprenant 3 salles d'activités)
	Selon programmes d'activités et projets du service (en lien avec les projets scolaires mais conçus comme une entrée en matière douce, une préparation positive de la journée)
	Les animateurs accompagnent les enfants dans les classes

Pause méridienne Lieux Organisation transfert Personnes concernées Déroulement / sens donné à la pause méridienne Transfert / Organisation du retour en classe	11h30-13h45	11h45-13h30
	Salles d'activité du SMAJE pour les MS et GS. Restaurant scolaire, salle de sieste pour les PS dès 13h00	Différents espaces consacrés aux parcours en intérieur (salle communale, salle du balcon, bibliothèque) et en extérieur (cours de l'école)
	Les enfants de petite section sont encadrés durant les temps de repas, de sieste et d'activités adaptées par les ATSEM. Les enfants de moyenne et grande section sont encadrés par les animateurs qui les récupèrent dans chaque classe et les conduisent au sein des espaces d'activités.	Les enfants sont regroupés sous les préaux et répartis en plusieurs groupes qui rejoignent le restaurant scolaire (l'organisation en self permet à l'ensemble des enfants de prendre leurs repas dans un laps de temps donné) de rejoindre les différents espaces d'activités encadrés et inversement
	ATSEM et animateurs référents	Animateurs référents de chaque groupe
	Après le repas, les enfants de petite section vont à la sieste. Les enfants de moyenne et grande section rejoignent les salles d'activité.	Les enfants mangent entre 11h45 et 12h30 et rejoignent l'activité qu'ils ont choisi durant 45 mn ou participent d'abord à celles-ci avant d'aller manger entre 12h30 et 13h15. Les enfants ont le choix durant la pause méridienne de ne rien faire ou d'intégrer une activité parmi celles proposées. Des malles de matériel pédagogique sont à la disposition des enfants qui ne souhaitent pas intégrer une activité spécifique : le parcours personnel.
	Les animateurs accompagnent les enfants de moyenne et grande section dans leur classe à 13h35.	Les enfants sont regroupés par classe par les animateurs sous le préau et accompagnés dans leurs classes respectives.

Transfert et personnes concernées écoles	A 16h30 les enfants accompagnés par les enseignants sont récupérés par les parents au portail de l'école	A 16h15 les enfants accompagnés par les enseignants sont récupérés par les parents au portail de l'école .		
Accueil du soir				
Organisation	Les enfants sont récupérés au sein de chaque classe et conduits au sein de l'espace d'accueil périscolaire maternelle (salle de sieste réaménagée)	Les enfants sont récupérés au sein de chaque classe et conduits au sein du SMAJE		
Horaires et lieux	16h30-18h30	Extérieur ou accueil périscolaire maternel	16h15-18h30	Extérieur ou accueil périscolaire élémentaire
Activités / sens de l'accueil				
Transfert fin d'activités et personnes affectées				

MERCREDIS

Inscriptions services périscolaires	<u>MATERNELLE</u>	<u>ÉLÉMENTAIRE</u>
	SMAJE	SMAJE
	Secrétariat du pôle éducation pour la constitution du dossier initial) et inscriptions via le portail "Espace Famille"	

Accueil du matin	7H20-8H20
Lieux	SMAJE
Activités	Selon programmes d'activités et projets du service
Organisation	Les familles sont accueillies à l'entrée du bâtiment par l'animateur référent en charge de la réception des enfants
Personnes affectées	Des animateurs encadrent les enfants durant les activités conformément aux taux réglementaires en vigueur

Pause méridienne	12h00-13h00
Lieux	Restaurant scolaire
Organisation transfert	L'ensemble des enfants rejoignent les lieux de restauration en fonction de leur groupe d'âge et d'activités
Personnes concernées	Animateurs référents de chaque parcours
Déroulement / sens donné	Après le repas, les enfants de petite section vont à la sieste, tous les autres enfants bénéficient d'un temps calme préparatoire aux activités de l'après-midi sur la base du programme préparé et communiqué
Transfert / Organisation de l'après midi	Les activités débutent dans les différents espaces et lieux impartis. Le déplacement est assuré par l'ensemble des animateurs de l'équipe

Activités péri éducatives	Encadrement des activités – 14h00-18h00. La spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue (ce qui rend d'autant plus indispensable la mise en œuvre d'activités où la place des enfants, de leurs idées, besoins est centrale. Le mercredi est également un moment pour continuer le déroulement des projets initiés dans le cadre du plan du même nom
---------------------------	---

lieux	L'ensemble des espaces mis à disposition en fonction de la nature des projets et des activités (espaces périscolaires, parcs et jardins, sorties, bibliothèque, destination jeunes, cours d'écoles...)
Accueil du soir	Goûter à 16h30, temps libre et poursuite des ateliers à l'issue selon la même logique et organisation que les temps calmes
	17h00/18h30
horaires et lieux	SMAJE

PLAN MERCREDI

Conformément aux préconisations du Ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre du plan mercredis à partir de la rentrée 2018-2019, nous avons choisi d'intégrer directement et naturellement ce dispositif dans le présent projet. L'ensemble des préconisations et objectifs promus par ce plan sont déjà, à l'échelle de notre territoire, des enjeux éducatifs à part entière dans l'organisation des semaines et particulièrement dans l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

Nous avons toujours cherché à mettre en œuvre des temps périscolaires intégrant les mercredis après-midi autour d'activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc...) dans le respect des goûts et du rythme des enfants (avec une programmation adaptée à chaque tranche d'âge et en faisant des enfants les acteurs directs dans le choix des activités).

Nous travaillons plus précisément au cours des mercredis sur les objectifs éducatifs suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif de toutes les activités notamment celles du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport, en travaillant avec les structures socio culturelles et sportives locales
- Réduire les fractures sociales et territoriales en créant une dynamique intercommunale et en favorisant l'accueil de tous les enfants

Nous sommes en mesure par le biais de notre projet éducatif de territoire d'initier une nouvelle génération de projet éducatif territorial, valorisant le mercredi après-midi comme un temps éducatif à part entière adapté.

CHARTE DE QUALITÉ

Notre engagement repose autour de 4 axes principaux :

- **Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**
 - Nous avons établi une collaboration entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation reposant notamment sur la mise en place de deux postes de référents présents durant les temps périscolaires garantissant l'interface quotidienne avec l'équipe enseignante.
 - Nous organisons régulièrement des temps informels permettant de nous rencontrer mutuellement et d'élaborer de possibles ponts et collaborations autour de projets communs.
 - La participation des équipes de la bibliothèque et de l'espace ludique à l'accueil des classes et à la mise en œuvre d'activités adaptées in situ est un moyen supplémentaire de renforcer le lien et l'existence de projets partagés.

- La mise en œuvre du projet de charte de développement durable est un exemple de travail partagé entre les différents services pour des usages et consignes cohérents durant tous les temps de la journée
- **Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap**
 - Nous travaillons activement pour l'accueil de tous les publics notamment l'inclusion des enfants en situation de handicap par la mise en place de moyens humains et matériels adaptés.
 - La promotion de la mixité sociale est garantie par une tarification progressive et par notre choix de promouvoir les activités dans une démarche de présence régulière auprès de l'ensemble des publics.
 - Nous veillons également à développer une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).
- **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs**
 Nous avons fait le constat que beaucoup d'enfants et de jeunes ne connaissent pas leur environnement proche. L'opportunité d'un travail global autour de la représentation, de la découverte et de l'appropriation de son cadre de vie et de ses richesses (naturelles, culturelles et humaines) s'impose naturellement
 - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
 - Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
 - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- **Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).**
 - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).
 - Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créative, et sont ponctuées de sorties et d'évènements.
 - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

Nous souhaitons promouvoir cette démarche de curiosité, de questionnements, de recherches et de mise en relation et que celle-ci soit réinvestie par les enfants dans d'autres domaines de leur vie future. Le temps du mercredi est sans aucun doute un moment particulièrement propice à cette idée. Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

LES PARCOURS EDUCATIFS PROPOSÉS

Les parcours éducatifs spécifiques présentés dans les tableaux suivants sont impulsés, organisés et proposés aux enfants et aux jeunes. Ces parcours tiennent compte des différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires durant lesquels des activités cohérentes et complémentaires s'inscrivent dans une dynamique de projets partagés sont proposées. La transversalité de ceux-ci a pour but de s'adapter au mieux aux besoins des enfants en prenant en compte le rythme de chacun. Une attention particulière est portée afin d'avoir une continuité pédagogique entre les différents temps de l'enfant et un lien fort entre tous les acteurs des différents temps éducatifs.

PARCOURS ÉDUCATIF SPORTS & SANTE

3-11 ans	
TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	<p>Axes prioritaires des projets d'écoles (Education Physique et Sportive) 2022-2025</p> <p>Choix des activités physiques et sportives (A.P.S.A) en fonction des compétences et appétences des enseignants</p> <p>Projets développés avec l'USEP au service d'un parcours éducatif de santé</p> <ul style="list-style-type: none">• Ateliers motricité• Projet scolaire : pratique de la natation, du ski de fond et du vélo• Activités sportives mises en place dans chaque classe au minimum deux fois par semaine• Affiliation des écoles à l'Union Sportive des Écoles Primaires• Supports et matériels sportifs mutualisés avec les services périscolaires
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* (pause méridienne)	<p>3-11 ans</p> <ul style="list-style-type: none">• Proposition systématique d'une activité sportive ou d'un grand jeu durant les accueils périscolaires quotidien à partir des souhaits exprimés par les enfants et des compétences des encadrants• Projet tennis de table• Promotion d'une alimentation saine et équilibrée via l'éducation au goût en lien avec le fournisseur des repas et le projet global du restaurant scolaire
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 7h20-8h20 / 15h45-18h30 et EXTRASCOLAIRES (Accueil de loisirs)	<p>Activités organisées dans le cadre du projet d'animation et au sein de l'accueil de loisirs (grands jeux sportifs, découverte de sports alternatifs et inclusifs...)</p> <p>Poursuite des projets de sensibilisation développés autour de la santé dans le cadre scolaire en développant des activités complémentaires adaptées</p> <p>Activités et projets en lien avec le calendrier thématique (JO, Championnats du monde...)</p> <p>Promotion de la pratique cycliste et de la découverte du patrimoine locale via des balades encadrées et sécurisées</p> <p>Mise en œuvre d'ateliers d'autoréparation des vélos afin de promouvoir la pratique du vélo par tous, via les activités encadrées ou familiales, par le biais d'un matériel entretenu</p> <p>12-18 ans</p> <p>Activités et évènements ponctuels organisés par destination jeunes en lien notamment avec le réseau local des accueils libres jeunes</p>

PARCOURS ARTS & CULTURE

TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	3-11 ans Axes prioritaires des projets d'écoles (projets artistiques) 2022-2025 En fonction des compétences et appétences des enseignants. Exemple pour l'école élémentaire : projet de découverte de la musique électronique via les ateliers « la frite » développés par Château Rouge <ul style="list-style-type: none"> • Spectacles réguliers au sein de l'espace conventionné de proximité • Projets et activités artistiques mis en œuvre tout au long de l'année en lien notamment avec les ressources et structures locales (l'action culturelle est une composante essentielle des missions des bibliothèques et revêt des formes multiples en collaboration directe avec les projets scolaires. 	
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* <i>(pause méridienne)</i>	3-11 ans <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation d'activités artistiques adaptées à la pause méridienne • Mise en œuvre de différentes activités dans le cadre de projets artistiques spécifiques • Contribution à la réalisation des décorations mises en œuvre pour les différents temps d'accueils et lors des vacances 	
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES <i>7h20-8h20 / 15h45-18h30</i> et EXTRASCOLAIRES <i>(Accueil de loisirs)</i>	Activités organisées dans le cadre du projet d'animation et au sein de l'accueil de loisirs Participation aux évènements culturels locaux intégrant les projets des accueils de loisirs (au bonheur des mômes, « jeudis Jonctés »...) et partenariat avec les structures culturelles locales (maison du parc, centre d'art contemporain) Organisation d'activités artistiques en lien avec la bibliothèque dans le cadre de sa compétence en matière d'actions culturelles et en fonction des évènements nationaux (printemps des poètes, journées nationales de l'architecture, journées du patrimoine, fête de la musique ...) Mise en place de représentation et d'ateliers artistiques par le recours à des prestataires intervenants directement au sein de accueils (contes, spectacles, concerts)	12-18 ans Activités ponctuelles possibles en lien avec le collège Développement par les collégiens participant à l'accueil libre de supports et d'activités artistiques en fonction des projets soumis par leurs soins et retenus collectivement

PARCOURS LECTURES ET JEUX

	3-11 ans
TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	<p>Axes prioritaires des projets d'écoles (Education Physique et Sportive) 2022-2025 Choix des activités en fonction des compétences et appétences des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites des classes à la bibliothèque • Constitution d'espaces de lecture au sein des différentes classes • Développement de fonds de jeux adaptés et complétant l'approche scolaire • Participation aux manifestations locales ou nationales autour de la lecture (la vache qui lit...) organisées ou relayées par la bibliothèque • Partenariats avec les acteurs du jeu pour des interventions ponctuelles (Kappla...)
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* (pause méridienne)	3-11 ans
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 7h20-8h20 / 15h45-18h30 et EXTRASCOLAIRES (Accueil de loisirs)	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation d'activités adaptées à la pause méridienne autour des jeux et livres dans le cadre de projets ludiques et de promotion de la lecture publique spécifiques • Création d'une boîte à livre au sein des accueils de loisirs gérée directement par les enfants • Mise à disposition de la bibliothèque en autonomie chaque jour durant la pause méridienne • Développement d'un cub'édito <p>Constitution d'un fonds de jeux spécifiques et d'une mini ludothèque. Utilisation du fonds de jeux de la bibliothèque pour renouveler et diversifier les supports et s'adapter aux thématiques retenues</p> <p>Mise en œuvre d'activités autour du livre et de la lecture : tu t'es vu quand t'as lu ? le comptoir des mots, ballons poèmes, bibliothèques à roulette, jardinière en livre, black out poésie et found poetry</p> <p>Développement de journées thématiques autour de la pratique ludique (grands jeux en bois, jeux de pistes, grands jeux...)</p> <p>Activités en lien avec la bibliothèque durant chaque vacances scolaires en lien avec les projets organisés dans le cadre du projet d'animation et au sein de l'accueil de loisirs</p> <p>Participation aux événements culturels locaux intégrant les projets des accueils de loisirs (au bonheur des mômes, « jeudis Jonctés »...) et partenariat avec les structures culturelles locales (maison du parc, centre d'art contemporain) et en fonction des événements nationaux (printemps des poètes, journées nationales de l'architecture, journées du patrimoine, fête de la musique ...)</p> <p>Mise en place de représentation et d'ateliers artistiques par le recours à des prestataires intervenants directement au sein de accueils (contes, spectacles, concerts</p>
	12-18 ans

PARCOURS CITOYENNETE ET COMMUNICATION

TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	3-11 ans
	<p>Axes prioritaires des projets d'écoles 2022-2025.</p> <p>Mise en place d'actions autour des notions de respect et de vivre ensemble. Choix des activités en fonction des compétences et appétences des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignement civique • Education aux médias et à l'information • Développement du conseil municipal Jeunes Consultation des délégués de classe sur la vie au sein des établissements • Participation aux évènements communaux (opération nettoyage, cérémonies...) • Mise en place de règles de vie partagées par tous les services scolaires et périscolaires • Attestation de première éducation sur la route (A.P.E.R)
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* (pause méridienne)	3-11 ans
	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation d'activités adaptées à la pause méridienne • Ateliers, Lectures et jeux en lien avec la thématique. • Formation aux gestes de premier secours • Mise en place d'espaces adaptés aux activités et aux besoins exprimés • Développement des moyens de concertation (boîte à idées, murs d'expression, supports d'évaluation permanents pour les activités et services proposés – notamment au restaurant scolaire
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 7h20-8h20 / 15h45-18h30 et EXTRASCOLAIRES (Accueil de loisirs)	12-18 ans
	<p>Développement d'ateliers autour de la pratique du numérique pour faciliter la compréhension des supports, promouvoir un usage responsable, veiller à la prévention des dérives et des dangers liés à l'utilisation des réseaux</p> <p>Activités organisées dans le cadre du projet d'animation et au sein de l'accueil de loisirs</p> <p>Projets autour des journées et semaines thématiques (journée des droits de l'enfant, semaine de la presse et des médias, semaine d'éducation contre le racisme en partenariat avec la F.O.L)</p> <p>Mise en place de supports de communication internes au services rédigés par les enfants permettant de promouvoir les projets</p> <p>Mise en place d'espaces adaptés aux activités et aux besoins exprimés</p> <p>Développement de la participation des enfants à la vie des structures et des moyens de concertation (boîte à idées, murs d'expression, supports d'évaluation permanents pour les activités et services proposés</p> <p style="background-color: #FFB700; color: white; padding: 5px;">Ateliers philo mis en place dans le cadre du projet pédagogique pluriannuel destination jeunes Mise en œuvre de projets citoyens</p>

PARCOURS ALIMENTATION ET EDUCATION AU GOUT

TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	3-11 ans
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* <i>(pause méridienne)</i>	3-11 ans <ul style="list-style-type: none"> • Découverte des aliments chez les plus jeunes : organisation d'animations dans le cadre d'ateliers de découverte des odeurs, des saveurs, des épices et des essences • Découverte des règles d'un bon comportement alimentaire et leur faire connaître les effets de l'alimentation sur la santé. • Travail sur la relation nutrition santé et sur les repères du programme national nutrition santé (PNNS)
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES <i>7h20-8h20 / 15h45-18h30</i> et EXTRASCOLAIRES <i>(Accueil de loisirs)</i>	12-18 ans <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation d'activités adaptées à la pause méridienne • Ateliers, Lectures et jeux en lien avec la thématique. • Mise en œuvre d'un projet de restauration scolaire partenarial et étayé visant à promouvoir l'éducation au goût et la lutte contre le gaspillage alimentaire • Développement d'outil de concertation avec les usagers (parents et enfants) • Mise en place d'un encadrement quotidien bienveillant • Travail avec les services intercommunaux compétents pour développer le compostage des matières non consommées • Travail avec le prestataire pour améliorer les grammages proposés par l'intermédiaire de pesées fines régulières
	Ateliers cuisine réguliers lors des accueils libres et des soirées organisées par le service destination jeunes

PARCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE

	3-11 ans	
TEMPS SCOLAIRE FONDAMENTAL ET COMPLEMENTAIRES	<p>Axes prioritaires des projets d'écoles 2022-2025. Choix des activités en fonction des compétences et appétences des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Education à l'environnement et au développement durable, un enjeu majeur et transversal devenu axe éducatif prioritaire et transversal • Portes d'entrée thématiques Sur les thèmes de l'eau, de la mobilité, de la consommation, de l'alimentation, de l'énergie, du climat, des déchets, de la biodiversité, des risques... • Découverte du patrimoine naturel de proximité • Sorties pour découvrir la biodiversité locale • Généralisation des "coins nature", développement des sorties scolaires "nature" • Participation aux opérations de nettoyage de la commune • Labellisation des démarches de développement durable des écoles et établissements scolaires (Label E3D) 	
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES* <i>(pause méridienne)</i>	<p style="text-align: center;">3-11 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers, Lectures et jeux en lien avec la thématique. • Développement d'outil de concertation avec les usagers autour de la thématique (parents et enfants) • Lutte contre le gaspillage alimentaire et développement du compostage • Mise en œuvre de projets et d'actions cohérentes entre les différents temps de l'enfant (charte, consignes de tri, réemploi...) • Végétalisation des cours d'école, engazonnement d'un espace dévolu aux activités extérieurs (scolaires et périscolaires) • Développement d'équipements adaptés afin de limiter la consommation énergétique et d'eau potable • Choix de produits et fournitures écolabellisés 	
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES <i>7h20-8h20 / 15h45-18h30</i> et EXTRASCOLAIRES <i>(Accueil de loisirs)</i>	<p>Participation à des évènements thématiques (journée et semaines consacrées à la transition écologique, à la promotion de la biodiversité</p> <p>Conception, mise en place et gestion d'un potager et jardin pédagogique</p> <p>Eco labelisation de l'accueil de loisirs</p> <p>Mise en place du projet « Forêts pédagogiques »</p> <p>Promotion du réemploi dans l'ensemble des activités et des ressources pédagogiques (mise en place de supports participatifs, boîtes à livres, boîte à dons...)</p> <p>Choix d'activités de proximité et développement d'une mobilité adaptée via l'utilisation de modes de déplacements doux (vélos, transports en commun...)</p>	12-18 ans
		Ateliers et projets thématiques avec les ados en partenariat avec notamment avec le collège et les projets développés par les jeunes

RESULTATS ATTENDUS ?

Selon chaque secteur d'activité et parcours éducatif, les connaissances et comportements diffèrent mais restent complémentaires.

POUR CHAQUE PARCOURS :

Promouvoir l'accès de tous les enfants au savoir, à la culture, au sport, etc. ; favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ; accompagner l'amélioration des réussites scolaires pour une meilleure articulation entre le temps scolaire et le temps libre.

SPORTS ET SANTÉ :

Maîtriser la montée en puissance des activités physiques, savoir gérer son activité physique et son retour au calme. Découvrir de nouvelles pratiques sportives, s'initier à de nouvelles disciplines.

ARTS ET CULTURE :

Initiation aux différentes techniques artistiques. Ouvrir son esprit aux différents genres culturels, s'initier aux actes citoyens, au bien vivre ensemble.

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Développer l'esprit éco-citoyen des usagers, la conscience de l'environnement et des espaces à protéger.

PARCOURS LECTURE ET JEUX :

Constituer des fonds de jeux et de livres adaptés au service des apprentissages, de la découverte, de la créativité

ALIMENTATION ET EDUCATION AU GOUT :

Réduction du gaspillage alimentaire, commuer la cantine en restaurant scolaire

CITOYENNETE ET COMMUNICATION :

Installer des progrès majeurs en termes de pacification des comportements, de coopération et de bien-être, favoriser un accès aux apprentissages dans de meilleures conditions.

Chaque parcours prend très largement en compte les autres thématiques proposées aux enfants. Les activités et les thématiques s'entremêlent au service des enjeux poursuivis.

COMITE DE PILOTAGE

Composition de la structure de pilotage :

Maire –Maire Adjoint Éducation Jeunesse – Directeurs des écoles – directeur du pôle éducation

Membres de la commission éducation

Représentant des parents d’élèves

Coordination du projet assurée par :

Nom du correspondant : Lionel MIGNOTTE

Fonction : Directeur du pôle éducation

Adresse : Mairie de Saint Cergues – rue des Allobroges – 74140 SAINT-CERGUES

Téléphone : 04 50 43.50 24

Adresse électronique : dpe@saint-cergues.fr

Modalités de pilotage

Un comité de pilotage sera mis en œuvre deux fois dans l’année, afin de faire le point et évaluer les différents parcours pour le cas échéant réorganiser certaines activités, intégrer de nouvelles contributions issues de nouveaux partenariats et réajuster le Projet Éducatif de Territoire. Intégration de l’équipe d’animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

Le pilotage l’évaluation et l’adaptation régulière du projet s’effectuera par le biais des réunions régulières du comité de pilotage auquel seront associés les responsables des services périscolaires et extrascolaires ainsi que tous les éléments de réflexion issus des supports de concertation mis en œuvre permanents (boîte à suggestion et proposition) ou non (questionnaires distribués aux utilisateurs des services, enquête de satisfaction annuelle...)

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Pérennité : Semestrielle pour l’ensemble du document, dans le cadre des conseils d’école pour les temps fondamentaux et complémentaires, lors des réunions d’équipes hebdomadaires pour les temps d’animation périscolaire et dans le cadre des temps d’échanges entre les co-éducateurs.

Indicateurs retenus :

Indicateurs quantitatifs : nombre d’inscrits, de participants, développement effectif des partenariats prévus et du nombre d’activités proposées.

Indicateurs qualitatifs :

- Réussite des enfants, épanouissement.
- Implication des parents dans les activités et projets de l’école
- Des enquêtes qualitatives : entretiens (parents, enseignants, agents communaux, etc.), observations de terrain (lors des comités de pilotage et/ou de suivi du P.E.D.T, conseil d’école, activité périscolaires...)
- Questionnaires auprès des différents acteurs du P.E.D.T (parents, enfants, enseignants, agents communaux, etc.)
- Mesures de la qualité des activités proposées (adaptation des contenus, des méthodes, des locaux aux besoins de tous les enfants, qualification des intervenants et taux d’encadrement adaptés, progression pour accompagner le développement de l’enfant).

Modalités de renouvellement du contrat : le P.E.D.T sera signé pour une période de trois ans. Il sera évalué chaque année et pourra donner lieu à des modifications par avenant

SIGNATAIRES

Monsieur le Maire de Saint Cergues
Gabriel DOUBLET

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

Monsieur Le directeur des services départementaux
de l'éducation nationale Haute-Savoie

Monsieur le directeur de la CAF de la Haute-Savoie